



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

Motion Air France

Le Bureau National du SNUDI-FO, avec la CEF de la FNEC FP-FO condamne avec la plus grande fermeté la décision de la ministre du travail de casser la décision de l'Inspection du travail et de licencier au mépris de toutes les règles de forme et de fond un syndicaliste de la CGT d'Air France.

Cette décision publiée le jour de la promulgation de la loi Travail de toute évidence n'a d'autre objectif que d'intimider et tenter de mettre au pas les organisations syndicales qui combattent pour les revendications. Elle est intolérable.

Elle ajoute à l'injustice subie par les quatre salariés d'Air France précédemment licenciés par la direction de ce groupe.

Il assure le syndicat de la CGT d'Air France de sa solidarité et exige l'arrêt de toutes les procédures de licenciements engagées, la réintégration immédiate des salariés et militants syndicalistes visés par ces procédures.

Montreuil, le 26 août 2016.